

Les admissions iMad

Complément d'information au dossier unique national EHPAD

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'admission en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) qui fait l'objet d'un traitement informatisé.



Pourquoi le dossier unique national EHPAD ?

Le décret n° 2012-493 du 13 avril 2012 crée l'obligation d'un dossier unique national d'admission en EHPAD. Les informations nécessaires sont collectées sur le document CERFA 14732*01 conforme à l'Arrêté du 14 juin 2012 fixant le modèle de dossier de demande d'admission dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes prévu par l'article D. 312-155-1 du code de l'action sociale et des familles.

Pourquoi utilisons-nous des informations vous concernant ?

L'objectif de ce logiciel de gestion des admissions est de permettre aux EHPAD de votre choix de visualiser les spécificités de votre demande d'admission et de mieux connaître les besoins des personnes âgées par territoires.

Quels sont vos droits ?

L'utilisation de ce logiciel de gestion des admissions requiert votre consentement : vous avez libre choix d'accepter de bénéficier du système ou même de vous en retirer. Conformément à la loi n°78/17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous avez un droit d'accès et de rectification des données. Vous pouvez exiger que les données vous concernant soient rectifiées, complétées, mise à jour, verrouillées ou effacées lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. Ce droit d'accès et de rectification peut s'effectuer auprès de l'EHPAD ou directement auprès du GCS Télésanté Lorraine, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, en justifiant de votre identité.

Qui utilise et conserve vos informations ?

Vos données de santé sont consultées uniquement par les Professionnels de Santé des EHPAD concernés par votre demande d'admission .

Vos données administratives (nom-prénom-date de naissance-adresse) sont visibles par tous les utilisateurs d'iMad (EHPAD, CLIC, etc.) afin de faciliter l'éventuelle création d'une nouvelle demande d'admission dans un autre EHPAD. Ces données sont hébergées sur la Plate-forme iMad, administrée par le GCS Télésanté Lorraine. La Plate-forme présente les critères de sécurité optimaux pour garantir la sécurité, la confidentialité et l'inviolabilité de l'hébergement de vos données, conformément aux lois et règlements en vigueur.